

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3230

présenté par

M. Bru, M. Vojetta, M. Morel-À-L'Huissier, M. Buchou, M. Acquaviva, M. Larsonneur,
Mme Ménard et M. Pellerin

APRÈS L'ARTICLE 11:, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.